



Groupe TAVINI HUIRAATIRA

Assemblée de Polynésie



QUESTION ÉCRITE AU GOUVERNEMENT

M^{me} Éliane TEVAHITUA

Représentante à l'assemblée de Polynésie française

N° 70/2021/GTH/CAB/ET/et
Taraho 'i, le 27 avril 2021.

À

Monsieur Édouard FRITCH
Président de la Polynésie française

Objet : Valorisation et promotion du rite d'enterrement du placenta en Polynésie.

Monsieur le Président,

« Les tahitiens d'aujourd'hui, dans leur grande majorité, continuent d'enterrer le placenta dans la cour de leur maison, dans leur jardin, plaçant un arbuste sur ou à proximité immédiate de celui-ci »¹.

C'est dans ces termes que M. Bruno SAURA décrit, dans cet article publié en 2000, la survivance d'un rite de naissance perpétué par la grande majorité des Polynésiens.

Ce rite qui consiste à enterrer le *pūfenua* de leur nouveau-né et à conserver son cordon ombilical marque symboliquement l'attachement des Polynésiens à la terre nourricière dont ils sont le prolongement, mais constitue également une affirmation distinctive de l'identité des *ma'ohi* attachés à cette pratique ancestrale.

Pour des raisons évidentes liées notamment à l'urbanisation des modes de vie et à la concentration de la grande majorité de notre population dans la zone urbaine de Tahiti, de nombreux parents ne disposent plus de l'assise foncière suffisante leur permettant d'assurer comme le firent jadis leurs ancêtres l'enterrement du placenta de leur nouveau-né dans leur jardin.

En effet, selon les dernières informations disponibles 12 % des habitants de Tahiti vivent dans un habitat collectif et 29 % des habitants de Papeete quant à eux résident dans un immeuble². Cette tendance qui ne manquera pas de s'accroître rendra ainsi plus ardue la perpétuation de cette tradition.

En Nouvelle-Zélande comme à Hawaï, les organisations gouvernementales à vocation culturelle n'hésitent pas à promouvoir et inciter à la perpétuation de ces traditions polynésiennes en mettant à disposition des parents et de leur nouveau-né des espaces fonciers sanctuarisés dans lesquels

¹ Saura Bruno. Le placenta en Polynésie française : choix de santé publique et identité. In: Sciences sociales et santé. Volume 18, n°3, 2000, pp. 5-28

² Recensement de la Population 2012, Institut de la Statistique de la Polynésie française

chaque naissance se trouve associée à la plantation d'un arbre endémique. Cette initiative plus connue sous l'appellation « One birth, one tree » permet au nouveau-né d'être le parrain de l'arbre qui lui est attribué à sa naissance.

En France, des initiatives régionales se multiplient, dans le cadre des opérations « une naissance, un arbre » afin de soutenir financièrement les porteurs de projet s'inscrivant dans cette démarche volontaire.

À ce jour, de jeunes Polynésiens soucieux de perpétuer la tradition et de s'associer à cette démarche de reboisement de notre territoire souhaitent se lancer dans une entreprise analogue qui associe culture, tradition, développement durable et viabilité économique.

Pour cela, les porteurs de projets nécessitent pour les besoins de leur activité un espace foncier sanctuarisé qui pourrait être mis à leur disposition par le Pays.

Aussi, je souhaiterais être instruite des modalités d'accompagnement, de prise en charge et de financement des projets de ce type par le Pays.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



M^{me} Éliane TEVAHITUA